



La Fédération entreprend une consultation sur une norme nationale de bonne moralité/qualités requisies pour l'exercice de la profession.

(22 juillet 2013)

Dans le cadre de son projet visant à élaborer des normes nationales cohérentes applicables à l'admission à la profession juridique, la Fédération a publié un rapport de consultation sur une norme d'évaluation de la bonne moralité/des qualités requises pour l'exercice de la profession. Vous trouverez une copie du rapport [ici](#).

Déterminer si les candidats à l'admission possèdent les aptitudes et les connaissances nécessaires pour exercer le droit de façon compétente, ainsi que les qualités requises pour l'exercice de la profession est un élément clé du mandat des ordres professionnels de juristes du Canada qui doivent réglementer la profession juridique dans l'intérêt du public.

Lors de la première phase de son projet sur les normes d'admission nationales, la Fédération a élaboré un profil des compétences exigées au moment de l'admission à la profession. Le Profil national des compétences pour les avocats et les notaires du Québec débutants a maintenant été adopté par 13 ordres professionnels de juristes.

L'étape actuelle du projet consiste à rédiger une norme permettant d'évaluer si les candidats ont les qualités requises pour exercer le droit et à examiner les options possibles pour mettre en œuvre les normes d'admission nationales.

La consultation sur la norme de bonne moralité/qualités requises pour l'exercice de la profession se poursuivra jusqu'au 30 novembre 2013.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'organisme coordonnateur national des 14 ordres professionnels de juristes qui ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer les 100 000 avocats au Canada et les 4 000 notaires au Québec dans l'intérêt du public. Elle joue un rôle de premier plan dans des dossiers d'intérêt national et international qui concernent l'administration de la justice et la primauté du droit.

Pour de plus amples renseignements concernant la Fédération, veuillez consulter notre site Web à [**www.flsc.ca**](http://www.flsc.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce communiqué, veuillez vous adresser à :

Bob Linney
Directeur des communications
Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
Téléphone : 613.783.7399
Mobile : 613.795.4346
blinney@flsc.ca